

- **VILLE de VALOGNES** -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 26 MAI 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le VINGT-SIX du mois de MAI, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, M. Sylvain CAILLOT, Mme Nicole HAMEL, Adjoints au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Marie LOSIO, Hubert VARIN, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN (à partir de 19 h 10), Marilyne MEYNE, Patricia BELLOT, M. Edouard ROULLAND, Melle Joséphine LALLEMAND, MM. Fabrice RODRIGUEZ, Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Robert RETOUT, Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **M. Jean-Paul LEDU, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Nicole HAMEL), Mme Claudine COQUELIN, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Marilyne MEYNE jusqu'à 19 h 10), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Anne-Marie GOLSE), Melle Stéphanie CHIGNARA, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Patricia BELLOT), Mme Sylvie HERVIEU, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Fabrice RODRIGUEZ)**

Absente : **Mme Elisabeth LEBRENE, Conseillère Municipale**

Melle Joséphine LALLEMAND a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 19/05/2014
Date d'affichage : 19/05/2014
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 23 puis 24
Nbre de Conseillers votants : 28

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Le lundi 26 mai 2014 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Attribution à titre exceptionnel de subventions municipales.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 19 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** à titre exceptionnel les subventions suivantes :

- **3.700 €** à « **Musiques en Fête** » pour l'organisation de la Fête de la Musique du 21 juin prochain
- **750 €** à « **Echecs Plus** » pour la participation de cinq joueurs aux Championnats de France à Montbéliard du 20 au 27 avril 2014.

2. Indemnité de conseil et d'assistance allouée au trésorier receveur municipal.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 19 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SOLLICITE** le concours du Trésorier receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et lui **ACCORDE** une indemnité au taux maximal, qui sera effective pendant toute la durée du mandat.

3. Points d'arrêt du réseau de transport MANEO - Passation d'une convention d'aménagement et d'un avenant.

En tant qu'autorité organisatrice de services de transport par bus, le Conseil Général de la Manche a souhaité rendre l'ensemble des points d'arrêt desservis par son réseau de transport départemental MANÉO conformes aux prescriptions des guides techniques d'aménagement et homogènes entre eux afin de garantir une sécurité maximale aux usagers de ce réseau de transport et autres usagers de la route.

Dans ce cadre, une charte d'aménagement des points d'arrêt a été approuvée lors de la session départementale du 26 mars 2012.

Afin de mettre les arrêts (situés au Gravier, à La Victoire et à La Lande de Beaumont) en conformité avec la charte d'aménagement, un abribus serait implanté au niveau des deux premiers points d'arrêt ; le troisième étant déjà doté d'un équipement, seuls quelques aménagements seraient réalisés. Le Département finance intégralement le premier point d'arrêt, les deuxième et troisième étant pris en charge à 75 % par l'Assemblée départementale.

Le Conseil général sollicite la passation d'une convention relative à l'aménagement de ces points d'arrêt et d'un avenant définissant le coût estimatif, le financement et les modalités d'entretien ultérieur.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 19 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation avec le Conseil Général de la Manche de la convention et de l'avenant relatifs à l'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport scolaire MANÉO sur la Commune de Valognes.

4. Dispositions concernant le Personnel communal.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 19 mai, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la modification du tableau des emplois communaux et le renouvellement de contrats de travail à l'Ecole Municipale de Musique et au Service des Sports.

5. Maintenance du parc des matériels NILFISK - Passation d'un contrat d'entretien.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 19 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'un contrat d'entretien avec la Société NILFISK pour le parc de matériels de nettoyage dont dispose la Ville, moyennant un montant forfaitaire annuel de 1.440 € TTC.

6. Lotissement « résidence Le Gentilhomme » - Passation d'une convention de servitude pour l'extension Basse-tension souterraine.

Dans le but de permettre le raccordement électrique du lotissement dénommé « résidence Legentilhomme », il est nécessaire d'effectuer une extension du réseau basse-tension souterraine entre le lotissement et la résidence du Petit Hamel. Une partie de cette extension devant emprunter une voie d'accès appartenant au domaine privé de la Commune, il convient d'établir une convention de passage.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 19 mai, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention de servitudes avec ERDF afin de permettre l'implantation d'un câble basse-tension souterrain sur une longueur de 45 mètres.

7. Dispositif Normandie Pass - saison 2014 - Passation d'une convention de partenariat.

Afin de promouvoir les Musées de Valognes, sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 6 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation d'une convention de partenariat avec l'Association Normandie Mémoire dans le

cadre de l'opération Normandie-Pass 2014, permettant aux détenteurs de la carte « Normandie Pass » de bénéficier de réductions ou d'avantages dans des lieux de visites agréés.

8. Animations culturelles estivales – Passation de conventions.

Dans le cadre du programme d'actions culturelles, différents spectacles et concerts seront organisés sur le territoire de Valognes durant la période estivale.

Sur avis de sa Commission Culture – Patrimoine, réunie le 6 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation des conventions et contrats suivants :

- Dans le cadre des Estivales 2014, spectacles gratuits pour le public qui se dérouleront les vendredis 11, 18 et 25 juillet à 18 h 00 sur le parvis de l'église Saint-Malo, avec les formations suivantes :
 - La Compagnie Max et Maurice, pour le spectacle « La douloureuse agonie du moustique »
 - La Compagnie Virevolt, pour le spectacle « Banc Public »
 - La Silembloc Compagnie pour le spectacle « Cirque autoblocant ».
- Mise en place d'une exposition extérieure présentant des œuvres de Jean-Noël DUCHEMIN, du 30 juin au 30 octobre 2014 dans la cour intérieure de l'Hôtel-Dieu et dans le jardin public.
- Dans le cadre des manifestations commémoratives du 70^{ème} anniversaire du Débarquement en Normandie, animation musicale dans l'esprit des bals de la libération avec le Collectif « Avis à la population » le dimanche 22 juin à 15 h 00.
- En partenariat avec le Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin, la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche section de Valognes et l'association « Les Amis de Valognes », mise en place de différentes animations durant l'été sur le thème « Tourmente et renouveau ».

9. Présentation de la saison culturelle 2014 – 2015.

Sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 6 mai, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **VALIDE** la programmation de la Saison culturelle 2014-2015

- **DONNE SON ACCORD** à la réalisation des éléments de communication et à la signature d'un contrat de prestation avec Audrey COLLOMB pour cette opération
- Et **AUTORISE** la passation des contrats et conventions nécessaires à la mise en place de ce programme d'actions culturelles.

10. Bibliothèque municipale - Demande de subventions auprès du FRRAB.

Sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 6 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques de Basse-Normandie (FRRAB) dans le cadre du plan d'action pour le Fonds Ancien de la Bibliothèque Municipale. Ce soutien financier permettrait notamment de poursuivre le microfilmage du « Journal de Valognes ».

11. Mise en place d'une navette Piscine durant les vacances estivales.

Depuis la fermeture en 2011 de la piscine municipale, une navette gratuite par car Valognes/Carentan a été mise à disposition des Valognais pour leur permettre de se rendre à l'Aquadick durant la période estivale.

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 15 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** de renouveler la mise en place de cette navette pour la période du 8 juillet au 28 août 2014 et de retenir l'offre de la Société de transports présentant les meilleures conditions de prix et de prestations.

12. Mise en place d'une navette Plage - Passation d'une convention avec le Conseil Général de la Manche.

Depuis 1999, une navette « plage » gratuite par car Valognes/Barneville-Carteret a été mise à disposition des Valognais durant la période estivale. Cette navette relevait jusqu'à présent d'un partenariat entre les Villes de Valognes et Bricquebec et faisait appel à un transporteur privé.

Le Conseil Général de la Manche a fait part de sa volonté de développer son partenariat avec la ville, compte tenu qu'une ligne MANÉO dessert quotidiennement le même trajet et ce sensiblement aux mêmes horaires. Afin de rationaliser les moyens techniques et financiers, il est envisagé de passer une convention avec le Conseil Général.

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 15 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la mise en place de la navette « plage » selon les conditions précitées et à la passation de la convention correspondante.

13. Mise à disposition des équipements sportifs - Passation de conventions avec les utilisateurs.

Après examen par sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 15 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE**, comme chaque année, la passation des conventions d'utilisation des équipements sportifs municipaux, à titre gratuit, avec les associations relevant de la loi 1901 qui en font la demande, et avec les établissements scolaires du second degré et la collectivité de rattachement (Conseil Général pour les collèges et Conseil Régional pour le lycée).

14. Semaine du Jeu - Passation d'une convention avec la Compagnie « Les Festi-Jeux ».

Dans le cadre de la semaine du jeu qui se déroulera du 17 au 21 novembre 2014, sur le thème « les jeux traditionnels et insolites en bois », une animation sera proposée à tout public, aux Scolaires, aux résidents du foyer-résidence « Les Mimosas » et à l'Espérance par la Compagnie « Les FestiJeux » - Coût total : 4.215,80 € TTC

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 15 mai, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention avec ladite association.

15. Accueil de loisirs sans hébergement - renouvellement de la convention passée avec la MSA Côtes Normandes.

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 15 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le renouvellement de la convention avec la MSA Côtes Normandes pour l'utilisation des « bons vacances » dans l'Accueil Collectif de Mineurs. Ce partenariat permet aux enfants titulaires de ces bons, de pouvoir bénéficier des tarifs proposés par la MSA, celle-ci s'engageant à payer à la ville la différence entre le tarif MSA et le tarif voté par le Conseil Municipal dans la limite de 18 € par jour et 9 € par demi-journée.

16. Accueil Collectif de Mineurs - Passation avec la CAF de la Manche de conventions d'objectifs et de financement pour les prestations de service ALSH extrascolaire et périscolaire.

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) déclarés auprès des Services départementaux de la jeunesse (DDCS) et oeuvrant sur le temps extrascolaire et périscolaire.

A cet effet, la CAF de la Manche a établi des conventions « Prestation de Service ALSH » définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration Générale, réunie le 19 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation de conventions d'objectifs et de financement pour les prestations de service ALSH extrascolaire et périscolaire, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

17. École Municipale de Musique - renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Général.

Le Département de la Manche a fixé dans son schéma départemental de développement des enseignements artistiques, les conditions de sa participation financière aux Écoles de Musique, partenariat se traduisant par la passation d'une convention d'objectifs et de moyens.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le renouvellement de la convention avec le Conseil Général de la Manche, pour l'année scolaire 2013-2014, conditionnant le versement d'une subvention de 18.285 €.

18. École Municipale de Musique - Présentation de la Saison musicale 2014 - 2015.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 mai, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la programmation de la Saison musicale 2014-2015 de l'École Municipale de Musique
- **Et AUTORISE** la passation des contrats et conventions avec les différents intervenants.

19. École Municipale de Musique - Renouvellement de conventions.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** au renouvellement pour une durée d'une année, des conventions de mise à disposition à titre gracieux de salles de l'École Municipale de Musique aux Associations suivantes :

- « La Valmontaise » pour des répétitions de chant durant l'année scolaire 2014-2015
- « Les Concerts en Valognais » pour la participation de cette association à la Saison musicale de l'école par des actions pédagogiques auprès des scolaires et des enfants inscrits en accueils périscolaires ; en retour l'École Municipale de Musique apporte son soutien au festival d'été de cette association.

20. Accueils périscolaires – Modification du règlement intérieur.

Suite à la mise en place à la rentrée de septembre 2013 de la réforme des rythmes scolaires, et après plusieurs mois de fonctionnement, il est proposé d'harmoniser sur l'ensemble des groupes scolaires les horaires des cours à compter de la prochaine rentrée. De ce fait, les horaires des Temps d'activités périscolaires se dérouleront de 15 h 45 à 16 h 30.

Par ailleurs, afin de répondre favorablement aux contraintes professionnelles de parents, il est proposé d'augmenter l'amplitude horaire de la garderie périscolaire le matin et le mercredi midi.

Sur avis de sa Commission Enseignement – Éducation – Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** de la modification en conséquence du règlement intérieur des accueils périscolaires.

21. Organisation des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014/2015 – Accord de principe à la passation de conventions.

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 portant réforme des rythmes scolaires a instauré un nouveau temps dans la journée de l'enfant : les Temps d'activités périscolaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles activités organisées pour ces TAP, il convient de passer des conventions avec les Associations ou intervenants indépendants susceptibles de porter des actions éducatives dans différents domaines.

Sur avis de sa Commission Enseignement – Éducation – Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE UN ACCORD de principe** à la passation des conventions, contrats ou autres documents nécessaires à la bonne organisation des TAP pour l'année scolaire 2014-2015.

22. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement – exercice 2013.

Conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et à son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PRENNENT ACTE** du rapport annuel 2013 relatif d'une part, au prix et à la qualité de l'Eau Potable, et d'autre part, au Service public de l'Assainissement.

Valognes, le 27 mai 2014.

LE MAIRE :
Jacques COQUELIN